

EFFECTUER une déclaration publique d'intérêts

MÉMO PRATIQUE POUR LES MEMBRES DES INSTANCES

Je reçois un courriel

m'indiquant la validation de ma DPI.



Ma DPI est rendue publique sur

https://dpi-declaration.sante.gouv.fr

La Déclaration publique d'intérêts est à remplir par les personnes concernées afin de se mettre en conformité avec l'obligation introduite par la loi n° 2011-2012 du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé, puis lors des prises de fonctions ou au début d'une collaboration.

Ji Ji QUI? Je suis concerné en tant que membre d'une instance : • Conseil de Surveillance, • Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins de la CRSA, • Commission Spécialisée de la Prévention de la CRSA, • Commission Spécialisée pour la prise en charge et l'accompagnement médico-sociaux de la CRSA (CSMS), • Le sous-comité des transports des Comités Départementaux de l'Aide Médicale Urgente, de la Permanence des Soins et des Transports Sanitaires de chaque département, • Commission s de sélection d'appel à projet social ou médico-social, • Commités de Protection des Personnes, • Correspondants régionaux d'hémovigilance, • Centre d'appui pour la prévention des infections associées aux soins (CPIAS), • Struture régionale d'appui à la qualité des soins et à la sécurité des patients (SRA), • Observatoire du médicament, des dispositifs médicaux et des innovations thérapeutiques (Omedit) Maintenant, je déclare ma DPI en ligne de façon dématérialisée.			
B En pratique 8 étapes à suivre :			
	JT ? Je reçois un 1 ^{er} courriel me demandant de confirmer mon adresse mail et de communiquer mon téléphone portable.		Ce courriel de la cellule DPI ars-oc-deontologie@ars.sante.fr permet de procéder à l'activation du compte déclarant. Le numéro de téléphone collecté dans ce cadre sera strictement réservé à la signature de la DPI. Si vous ne possédez pas de téléphone portable personnel ou
2 🖂	Je reçois un 2^e courriel me communiquant mon identifiant et l'adresse de connexion.		professionnel, il vous faudra indiquer le numero de téléphone d'une personne de confiance de votre choix.
3 🕀	Je me connecte et je clique sur mot de passe oublié afin d'activer mon compte.		https://dpi-declaration.sante.gouv.fr Je saisis mon identifiant et mon adresse mail et je clique sur le bouton envoyer.
4 🖂	Je recois un courriel de noreply@sg.social.gouv.fr avec un lien pour réinitialiser mon mot de passe.		Le lien a une durée de validité de 3 jours. Si le délai est expiré je recommence à l'étape 3. Choisir 12 caractères, sans espace, avec au moins 1 chiffre, 1 majuscule et 1 caractère spécial (@ #\$%+_&€ !).
5 🕂	J'accède à mon compte déclarant et à mes informations personnelles. Je complète, je vérifie, et je valide ma DPI		Je dois renseigner tous les champs obligatoires mentionnées par une * en cliquant sur le bouton modifier et je valide.
6	Je reçois un code à 6 chiffres par sms sur mon téléphone portable.		
7	Je signe électroniquement ma DPI en ligne.		



EFFECTUER une déclaration publique d'intérêts

MÉMO PRATIQUE POUR LES MEMBRES DES INSTANCES





J'ai oublié de déclarer un lien d'intérêts,

ma situation a changé... Comment puis-je mettre à jour ma déclaration ?

• Je me connecte au site unique de télédéclaration et je modifie ma DPI.

Que se passe-t-il si je décide de ne pas remplir la DPI à laquelle je suis soumis ? • La DPI est une obligation légale dont l'irrespect peut avoir des conséquences importantes. À défaut de réaliser en ligne votre DPI, vous ne pourrez assister à la prochaine séance de l'intance.

A qui puis-je m'adresser si je rencontre des difficultés pour remplir ma déclaration ? • Vous pouvez envoyer vos questions par courriel à **ars-oc-deontologie@ars.sante.fr**

) 5 C EN SAVOIR PLUS

Le manuel utilisateur déclarant

Les Textes réglementaires